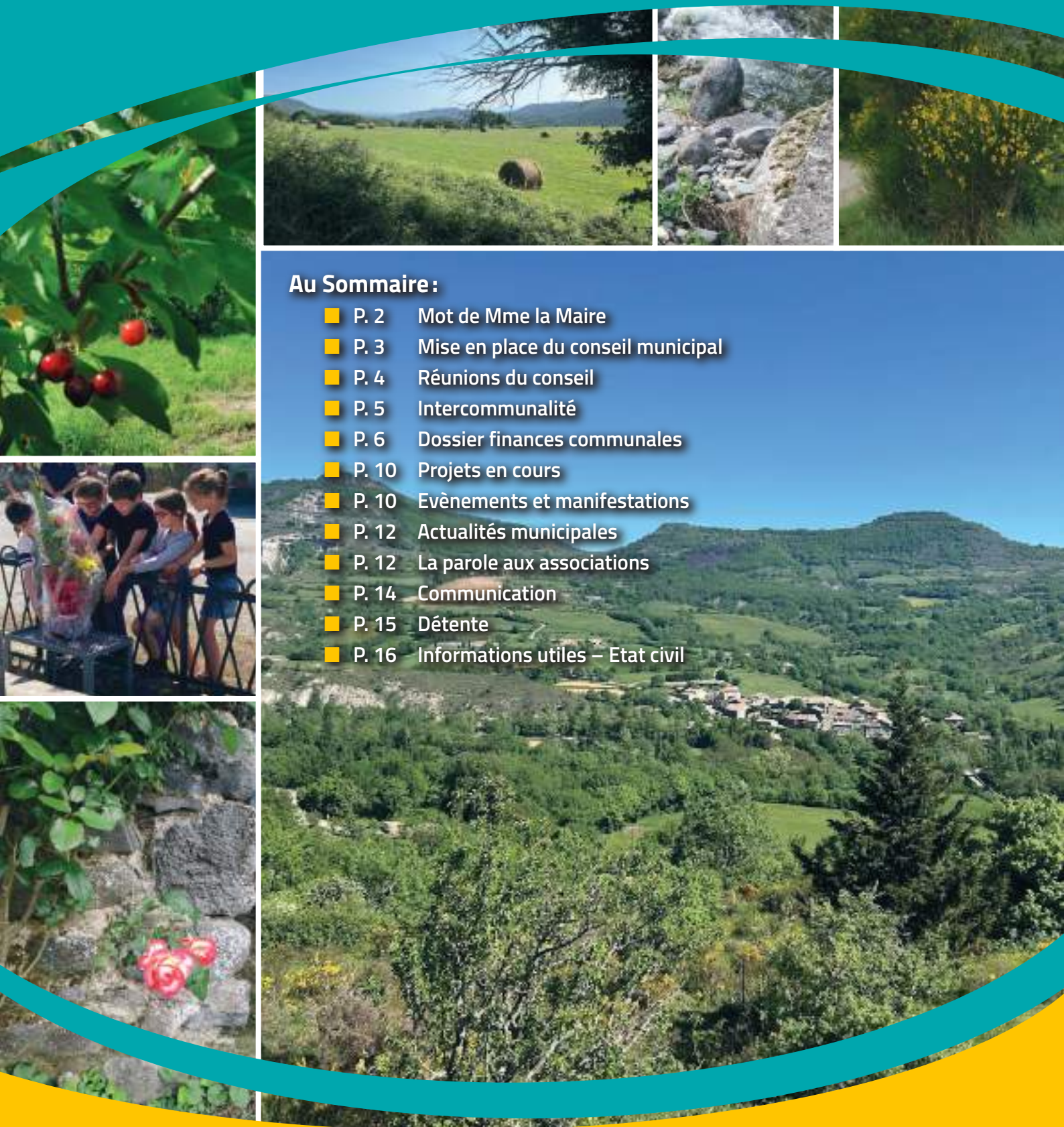


La gazette DU LAVEZON



Au Sommaire :

- P. 2 Mot de Mme la Maire
- P. 3 Mise en place du conseil municipal
- P. 4 Réunions du conseil
- P. 5 Intercommunalité
- P. 6 Dossier finances communales
- P. 10 Projets en cours
- P. 10 Evènements et manifestations
- P. 12 Actualités municipales
- P. 12 La parole aux associations
- P. 14 Communication
- P. 15 Détente
- P. 16 Informations utiles – Etat civil

Mot de Mme la Maire

Chers Saint-Martinoises et chers Saint-Martinois

Aujourd'hui, avec l'installation du nouveau conseil municipal le 21 mars dernier, s'ouvre la page du mandat 2026-2032 pour notre commune. Notre priorité : travailler ensemble, dans l'intérêt général, pour préserver ce qui fait la force de notre village : l'attachement que nous lui portons tous.

Un conseil municipal a été élu. Il est désormais au service de chacun d'entre vous. Dès à présent, les 11 élus se sont réunis à plusieurs reprises pour mener à bien les actions formelles du début de mandat :

- Vote du budget 2026,
- Désignations dans les différentes instances,
- Prise des délibérations obligatoires dans les délais impartis.

Au sommaire de cette gazette

Vous trouverez dans ces pages :

- La présentation des élus et leur photo de groupe,
- Un retour sur les sujets traités en conseil municipal,
- Un dossier spécial sur le budget communal,
- Un point sur les chantiers en cours, avec un focus sur la voirie,
- Les informations communiquées par nos associations,
- Les événements et manifestations à venir,
- Les informations pratiques et utiles.

Votre avis nous intéresse

Cette parution est aussi l'occasion de vous interroger sur vos attentes en matière de communication et d'information. Un sondage vous est proposé pour nous aider à améliorer et adapter nos moyens de vous informer.

Nous comptons sur vous pour nous faire part de vos retours.

Hommage

Enfin, je souhaite conclure cet éditorial en rendant hommage aux figures emblématiques de notre commune, disparues ces derniers mois. Chacune d'elles a porté une part de l'histoire de notre village et de ses habitants.

C'est avec une profonde émotion que nous avons été nombreux à les accompagner lors des cérémonies d'hommage.

Je tiens à assurer les familles en deuil de tout le soutien de la collectivité.

Marie-Noëlle Laville, Maire



Mise en place du conseil municipal

Installation du nouveau conseil municipal

Les résultats des élections municipales qui ont eu lieu le dimanche 15 mars 2026 sont les suivants en pourcentage des votes exprimés :

- Liste « Préservons et dynamisons ensemble notre village » 56,12 %
- Liste « Saint Martin demain » 43,88 %

Le conseil municipal compte 11 élus répartis ainsi : 9 sièges pour la liste « Préservons et dynamisons ensemble notre village » (6 sièges car majoritaire et 3 sièges à la proportionnelle) et 2 sièges pour la liste « Saint Martin demain » (2 sièges à la proportionnelle).

Ainsi les 9 personnes élues de la liste « Préservons et dynamisons ensemble notre village » sont dans l'ordre de la liste : Patrick JAMMES, Marie Noëlle LAVILLE, Florent LAZZARONI, Isabelle PERICO-SAIMMAIME, Sébastien CRU, Marie Yvonne LAFFONT, Gilles ROBERT, Marie SARTRE et Alain CHARENSOL.

Sébastien Cru, ayant démissionné pour des raisons personnelles, a été remplacé par la personne en dixième position de la liste à savoir Nadège MEHUKAJ.

Les 2 personnes élues de la liste « Saint Martin demain » sont dans l'ordre de la liste : Sophie JEANTET – LONG et Denis CROUZET.

Rappel sur la répartition des sièges avec le nouveau mode de scrutin

Suite à la mise en place d'un nouveau mode de scrutin pour les communes de moins de 1000 habitants, les électeurs ont voté pour des listes complètes paritaires.

La liste arrivée en tête obtient la moitié des sièges (soit 6 sièges), les autres 5 sièges étant répartis à la proportionnelle.

Indemnités pour le maire, les adjoints et les conseillers délégués : un engagement reconnu

Un statut renforcé pour les élus locaux

En 2026, la loi sur le statut de l'élu local, adoptée par le Sénat et l'Assemblée nationale, a marqué une avancée majeure. Son objectif? Rendre l'engagement municipal accessible à tous, et non plus réservé aux retraités, aux personnes aisées ou à celles dont l'activité professionnelle permet de consacrer du temps à cette mission.

Cette réforme est un enjeu démocratique : elle vise à encourager la diversité des profils parmi les élus, pour une représentation plus fidèle de la population.

Des indemnités, pas un salaire

Les indemnités versées aux élus ne constituent pas une rémunération, mais une compensation pour :

- Le temps consacré : réunions, gestion administrative, urgences, etc.
- Les responsabilités accrues : gestion du budget communal, application des lois, sécurité publique, etc.
- La représentation de la commune : intercommunalité, préfecture, tribunaux, syndicats, etc.

Le montant maximal de ces indemnités est fixé par la loi, en fonction de la taille de la commune.

À Saint-Martin-sur-Lavezon : un choix collégial et responsable

Pour notre commune, une enveloppe globale de 1 534,56 € brut par mois a été retenue. Ce montant est inférieur de 40 % au plafond légal (2 497,95 € brut), et reste identique à celui du mandat précédent.

Cette enveloppe est répartie entre le maire, les 2 adjoints et les 2 conseillers délégués, permettant :

- Une gestion collégiale des affaires communales.
- Une répartition des délégations et du travail.
- Un engagement collectif au service des habitants.

Mise en place du conseil municipal > SUITE

Voici le nouveau conseil municipal

- Marie-Noelle LAVILLE, **Maire**
Route de Cougourdas
- Patrick JAMMES, **1^{er} Adjoint**, délégué aux travaux en interne et suivi en externe, vie associative et manifestations communales
Route des Bouviers
- Isabelle PERICO-SAIMMAIME, **2^{ème} Adjointe**, déléguée à l'environnement, mobilité, interlocutrice des événements communaux et participation à la communication.
Chemin du Planoulet, village de l'inférieur
- Florent LAZZARONI, **Conseiller municipal délégué** à la voirie, à SYDEO (eau) et mobilité douce.
Route du Coiron
- Marie SARTRE, **Conseillère municipale déléguée** au patrimoine, cadre de vie, communication et information.
Route des Plan
- Alain CHARENSOL, **Conseiller municipal**
Route du Château
- Denis CROUZET, **Conseiller municipal**
Route du Coiron
- Sophie JEANTET-LONG, **Conseillère municipale**
Chemin de la Rivière
- Marie Yvonne LAFFONT, **Conseillère Municipale**
Quartier Chanègues
- Nadège MEHUKAJ, **Conseillère Municipale**
Route de Saint Bauzille, Quartier du Rieutord
- Gilles ROBERT, **Conseiller municipal**
Le colombier



Réunions du conseil municipal

21 mars 2026

- Élection du maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Élection des adjoints
- Lecture de la charte de l' élu local
- Délégation du conseil municipal au maire

10 avril 2026

- Indemnités des élus
- Droit à la formation
- Désignation à la Commission Communale des Impôts Direct CCID
- Désignation à la commission de contrôle des listes électorales
- Désignation des délégués au collège d'arrondissement en vue de l'élection des représentants au comité Syndical du Territoire d'Énergie Ardèche (TE07)

- Désignation des représentants de la commune au Syndicat Intercommunal des transports Scolaires du Lavezon (SITSL)
- Désignation à la CLI du CNPE de Cruas -Meyssse
- Désignation à SYDEO (service public de l'Eau Coeur d'Ardèche)
- Désignation des délégués au CNAS (action sociale du service public)
- Engagements pris au titre des délégations faites au maire

24 avril 2026

- Vote des taux des impôts directs 2026
- Vote du Budget Principal 2026 de la commune
- Vote du Budget Principal 2026 de l'assainissement
- Adhésion à un groupement de commande assurance proposé par la Communauté de Commune Ardèche Rhône Coiron

Intercommunalité

La communauté de communes Ardèche Rhône Coiron

Suite aux élections municipales, le conseil communautaire a été installé le 31 mars 2026.

Il est composé de 36 personnes issues des 15 communes qui composent l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Le nombre de conseillers est fonction du nombre d'habitants de chaque commune. Les communes de moins de 1 000 habitants disposent d'un seul siège.

Les membres du bureau élus lors de l'installation du premier conseil communautaire sont les suivants :

- Présidente : Pascale TOLFO (administration générale-ressources humaines-communication -urbanisme)
- 1^{ère} Vice-Présidente : Marie Noëlle LAVILLE (petite enfance- jeunesse-action sociale)
- 2^{ème} Vice-Président : Éric CUER (finances et fiscalité)
- 3^{ème} Vice-Présidente : Rachel COTTA (sécurité et prévention des risques- GEMAPI)
- 4^{ème} Vice-Président : Didier GARROS (gestion des déchets)
- 5^{ème} Vice-Président : Philippe BOUNIARD (transition énergétique- mobilité- habitat)
- 6^{ème} Vice-Président : Bernard NOEL (culture- tourisme)
- 7^{ème} Vice-Président Alain BOUVIER (politique alimentaire territoriale)

- 8^{ème} Vice-Président : Patrice JARNIAS (développement de l'offre de santé et accès aux soins- SPANC)
- Conseiller Communautaire délégué : Olivier PEVERELLI (économie-agriculture-renouvellement urbain)
- Conseillère Communautaire déléguée : Stéphanie LA-BEILLE (soutien aux assistantes maternelles et accueil inclusif des jeunes enfants).

Les compétences de la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron sont de deux ordres :

- **Celles obligatoires** : Aménagement de l'espace – Développement économique – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations – Aménagement entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage – Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- **Celles supplémentaires** : Protection et mise en valeur de l'environnement – Politique du logement et du cadre de vie – Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs – Petite enfance jeunesse action sociale – restauration collective et portage de repas – mobilité – assainissement non collectif

Le conseil communautaire se réunit en moyenne 1 fois par mois.

Le bureau communautaire composé du président, des vice-présidents et des maires des communes a un rôle de coordination et de préparation des dossiers. Il se réunit en moyenne 2 fois par mois.

CAMPAGNE DE PRÉVENTION FRELONS ASIATIQUES



2026
LE FRELON ASIATIQUE

PRISE EN CHARGE DE LA DESTRUCTION
DES NIDS PAR LA CC ARDÈCHE RHÔNE COIRON*

Vous pensez avoir découvert un nid de frelon asiatique ?

Contactez-nous :

Pascal Binon - 07 85 93 06 37 / www.lefrelon.com



© 2026 LeFrelon

Si vous observez des frelons asiatiques

il est utile de les signaler sur la plateforme lefrelon.com afin d'orienter la recherche du nid

Suite au signalement, Ardèche Rhône Coiron demandera à une entreprise d'intervenir pour détruire le nid

NOUS CONTACTER

Communauté de communes Ardèche
Rhône Coiron

10 av. de la Résistance - 07350 CHUAS

04 75 00 04 11

accueil@ardecherhonecoiron.fr

Lundi ou vendredi de 8h à 12h

FAIRE UN SIGNALEMENT

- sur la plateforme lefrelon.com
- par mail à pascal.binon@orange.fr
- par téléphone au 07 85 93 06 37

Dossier finances communales

Comprendre les finances de notre commune : où va l'argent et comment est-il géré ?

Cet article vise à expliquer de façon simple et synthétique le budget communal.

Il est important pour tous de savoir d'où vient l'argent et comment il est utilisé, surtout dans un contexte de moyens limités. En effet dans une petite commune comme la nôtre chaque euro compte.

Les finances communales sont souvent perçues comme complexes, mais elles sont essentielles pour maintenir les services publics (école – accueil et services administratifs etc...), entretenir les infrastructures (voirie et bâtiments communaux par exemple) et préparer l'avenir (nécessité d'investir).

Ce qu'il faut savoir :

Notre commune dispose de deux budgets distincts :

- Budget de la commune
- Budget de l'assainissement collectif.

Pour chacun de ces budgets un volet est dédié au fonctionnement et un volet est dédié à l'investissement.

Un processus rigoureux :

- Clôture de l'exercice précédent : Le Compte Financier Unique (CFU) est arrêté en début d'année, contrôlé par la trésorerie, puis validé en conseil municipal.
- Budget primitif : Étudié et voté par le conseil municipal avant le 15 avril (ou le 30 avril les années de renouvellement des conseils).
- Contrôle strict : Toutes les opérations financières doivent être justifiées auprès de la trésorerie, dans le respect des procédures réglementaires

D'où viennent nos recettes ?

Les recettes de la commune proviennent principalement de trois sources :

Les impôts locaux

- Taxe foncière (sur les propriétés bâties et non bâties).
- Taxes d'habitation (pour les résidences secondaires et les logements vacants, la taxe d'habitation ayant été supprimée pour les résidences principales).
- Taxe d'aménagement

Les dotations de l'État, et des autres collectivités locales

- Dotation globale de fonctionnement (DGF)
- Attribution de compensation de la communauté de communes
- Subventions spécifiques pour des projets (rénovation d'un bâtiment - la création d'un équipement etc.)



Les dotations de l'état baissent depuis plusieurs années. Ainsi la DGF a baissé de 30 % en 10 ans pour notre commune.

Les autres recettes

Produits des services facturés par la commune (locations diverses, garderie périscolaire, contribution de la commune de Saint Pierre la Roche pour l'école).

Quelles sont nos dépenses ?

1. Pour fonctionner

L'essentiel des dépenses est destiné au fonctionnement quotidien :

- Charges générales (bureautique, électricité, téléphone, assurances etc...).
- Entretien des routes, de l'école, des bâtiments
- Salaires des agents communaux
- Adhésion à différents syndicats (SITSL - SDIS - TE O7 etc.)
- Contribution au fond de péréquation national
- Remboursement des prêts

2. Pour investir

Le budget d'investissement, c'est le budget de l'avenir, Il permet de :

- Préserver le patrimoine (réfection de routes, création d'espaces publics).
- Dynamiser la commune (achat de matériel, véhicules, outils pour les agents).
- Développer de nouveaux équipements (école, salle des fêtes, etc.).

Dossier finances communales > SUITE

Quelle est la situation financière de la commune ?

Un défi majeur : l'équilibre budgétaire

- Plus de 90 % du budget annuel est consacré au fonctionnement.
- Des recettes limitées, sans perspective de progression.
- Des dépenses en hausse (coûts divers qui augmentent chaque année).

Conséquence : La commune dégage peu de capacité d'autofinancement pour l'investissement.

Pour financer ses projets, il lui faut :

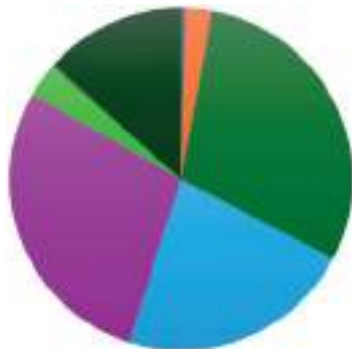
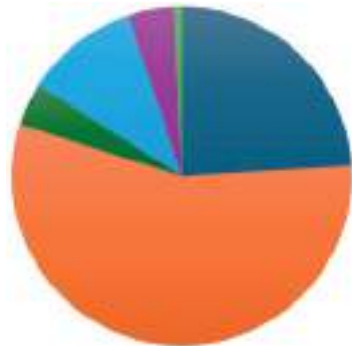
- Rechercher des subventions (travail administratif important, délais longs, obtention difficile).
- Ou recourir à l'emprunt.

Problématique : Les subventions sont de plus en plus ciblées sur des grands sujets nationaux, excluant souvent des charges lourdes pour les communes, comme la voirie.

Comment a été clôturé le budget de la commune pour 2025 ?

Voici, ci-dessous représenté par graphique le budget de la commune réalisé pour l'année 2025

BUDGET REALISE FONCTIONNEMENT



Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	73 547,87
012	Charges de personnel et frais assimilés	171 454,79
014	Atténuations de produits	12 466,00
65	Autres charges de gestion courante	33 231,93
66	Charges financières	13 582,80
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 124,00
	TOTAL DEPENSES	306 407,39

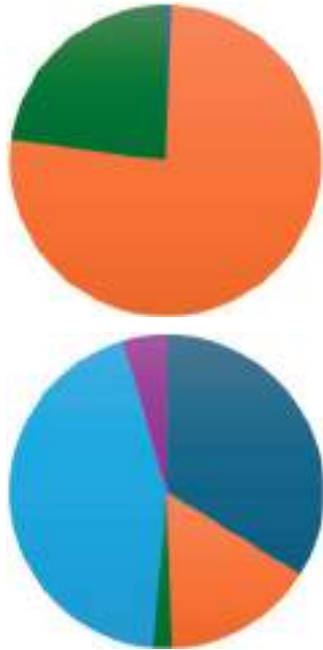
Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	1 632,29
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	10 362,55
73	Impôts et taxes	123 442,89
731	Impositions directes	92 269,00
74	Dotations et participations	117 650,53
75	Autres produits de gestion courante	13 528,70
76	Produits financiers	686,18
77	Produits spécifiques	166,45
002	Excédent de fonctionnement reporté	54 995,54
	TOTAL RECETTES	414 734,13

Résultat 2025 : +108 000 € (excédent).

Explications :

- Maîtrise accrue des dépenses générales.
- Recette supplémentaire de la communauté de communes.
- Peu d'investissements réalisés en 2025 (voir tableau ci-dessous).

Dossier finances communales > SUITE



BUDGET REALISE INVESTISSEMENT

Dépenses de investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	149,11
16	Emprunts et dettes assimilés	20 443,01
21	Immobilisations corporelles	6 099,37
	TOTAL DEPENSES	26 691,49

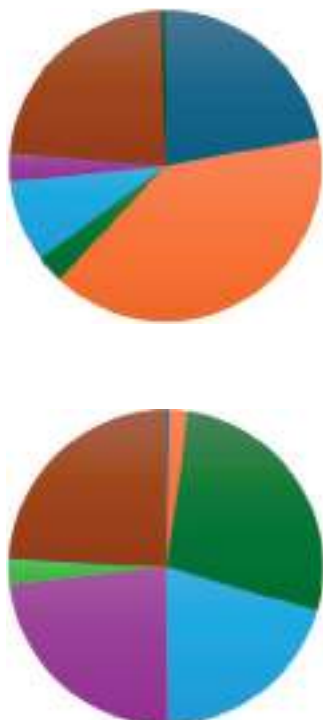
Recettes de investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 882,55
13	Subventions d'investissement reçues	7 337,74
27	Autres immobilisations financières	875,97
001	Excédent d'investissement reporté	20 705,17
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 124,00
	TOTAL RECETTES	46 925,43

Quel budget pour 2026 ?

Le budget a été adopté par le nouveau conseil lors de sa séance du 24 avril.

C'est un budget prévisionnel qui est susceptible de connaître des décisions modificatives en cours d'année.

BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT

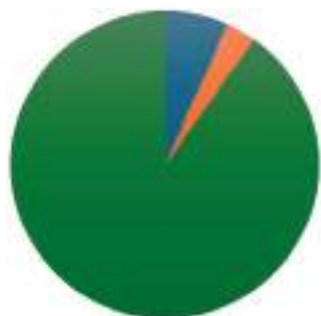


Dépenses prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	99 757,82
012	Charges de personnel et frais assimilés	180 050,00
014	Atténuations de produits	13 100,00
65	Autres charges de gestion courante	38 774,00
66	Charges financières	12 596,00
67	Charges spécifiques	100,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	200,00
023	Virement à la section d'investissement	104 825,90
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 423,02
	TOTAL DEPENSES	451 826,74

Recettes prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	1 400,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	8 800,00
73	Impôts et taxes	122 900,00
731	Impositions directes	92 000,00
74	Dotations et participations	105 700,00
75	Autres produits de gestion courante	12 100,00
76	Produits financiers	600,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	108 326,74
	TOTAL RECETTES	451 826,74

Dossier finances communales > SUITE

BUDGET PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT : QUELS PROJETS?



Dépenses prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	21 107,00
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	284 906,00
	TOTAL DEPENSES	316 013,00



Recettes prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
13	Subventions d'investissement reçues	188 130,14
16	Emprunts et dettes assimilés	400,00
001	Excédent d'investissement reporté	20 233,94
021	Virement de la section de fonctionnement	104 825,90
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 423,02
	TOTAL RECETTES	316 013,00

Le budget prévisionnel 2026 comporte des projets d'investissement tels que de la réfection de voirie et la consolidation du presbytère.

■ **Condition :** Les dépenses ne seront engagées que si les fonds sont disponibles en recettes.

Autre budget, celui de l'assainissement ...ci-dessous présenté de façon synthétique

BUDGET REALISE 2025

Dépenses de fonctionnement	
TOTAL DEPENSES	35 333,81

Recettes de fonctionnement	
TOTAL RECETTES	38 775,48

BUDGET PREVISIONNEL 2026

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement	
TOTAL DEPENSES	34 170,02

Recettes prévisionnelles de fonctionnement	
TOTAL RECETTES	34 170,02

En conclusion : une gestion responsable et transparente.

La commune de Saint-Martin-sur-Lavezon fait face à des défis financiers importants, mais elle continue de gérer ses ressources avec rigueur et transparence. Chaque décision est prise dans l'intérêt général, en veillant à :

- Maîtriser les dépenses
- Optimiser les recettes disponibles.
- Préparer l'avenir malgré des moyens limités.

Vos questions sont les bienvenues : N'hésitez pas à contacter la mairie pour en savoir plus !

Projets en cours : Voirie

La municipalité a engagé des travaux dès le début de cette année avec la réfection du mur de soutènement de la route du château dans le quartier de Charonsac pour un montant de 32 900 €.



Des travaux de voiries ont été également entrepris :

- sur la route du Barry, afin de retrouver une chaussée praticable, notamment sur le tronçon dégradé par les intempéries du 16 novembre 2025.
- sur la route de la Quinte
- sur la route de Rochemaure

Ces travaux ont été réalisés fin mai, pour un montant de 30 000 €.

Enfin, comme chaque année, la commune a réitéré les chantiers participatifs "bitume", les 11/12 et 13 mai.

Avec l'aide d'Éric notre employé municipal nous avons bouché les nids de poule des routes communales.

Merci aux courageux bénévoles d'avoir partagé cette séance de musculation avec nous.

Nous comptons sur la participation de chacun pour aider au maintien en état de nos routes sans trop impacter les finances de la commune : nous n'avons pas pu parcourir la totalité des routes, aussi nous vous attendons pour un nouveau chantier à l'automne.



Évènements et manifestations

8 Mai

Devant les monuments aux morts de Saint Pierre la Roche et de Saint Martin sur Lavezon, les élus, les anciens combattants, les enfants et les habitants se sont rassemblés pour commémorer le 81^{ème} anniversaire de la victoire du 8 Mai 1945. Après la lecture du message de la ministre des armées, le dépôt des gerbes par les enfants du village, la minute de silence en souvenir des victimes, la marseillaise a été diffusée.

Le pot de l'amitié a été offert par les municipalités sous le préau du village.



Évènements et manifestations > SUITE

Message de l'Union fédérale des anciens combattants – section Saint Pierre la Roche /Saint Martin sur Lavezon

La section compte 17 adhérents. Il serait bienvenu que de nouveaux sympathisants s'impliquent pour faire durer le devoir de mémoire. L'association déplore le décès de deux anciens combattants, Jean RECHAUTIER et Franck NOUZARET, Ils ne sont plus que 5 dans la vallée avec pour certains de gros problèmes de santé.

Merci aux habitants de la vallée d'assister nombreux aux cérémonies commémoratives et un remerciement aux enfants pour leur implication aux hommages du 11 novembre et du 8 mai, par la lecture des messages et le dépôt des gerbes. Nous remercions également les municipalités pour l'apéritif offert à l'issue de ces cérémonies.

L'assemblée générale du 26 février 2026 a procédé au remplacement du trésorier Franck NOUZARET par Xavier DUBUC qui est aussi porte Drapeau.

Xavier DUBUC, le nouveau porte drapeau

Comme évoqué dans la gazette de mars 2025 où l'Union Fédérale des Anciens Combattants recherchait un nouveau porte drapeau, le relai a été passé à Xavier DUBUC. Depuis, il a déjà eu l'occasion d'exercer cette fonction : le 11 novembre 2025, le 8 janvier à l'occasion des obsèques de Franck NOUZARET et récemment le 8 mai 2026. **Nous le remercions pour son engagement !**



Réunions des associations

Les 3 avril et 12 mai se sont tenues les réunions des associations et élus. On y partage les bilans et les retours sur les évènements. Une attention particulière est portée sur l'organisation des futures manifestations : le matériel, la buvette, le repas, la liste des courses, les bénévoles et les tâches à distribuer, etc. Parce que derrière chaque évènement, il y a sa préparation et l'implication des représentants des associations et des bénévoles. Ces réunions sont essentielles pour vous proposer de beaux moments conviviaux, appréciés et réussis.

On discute également de l'utilisation des recettes des évènements communs aux associations et des investissements à lancer (achat de matériel, aménagement, etc.). Ces achats sont bénéfiques à toutes les associations.



A venir

- **Repas champêtre d'Ensemble et Solidaire** le jeudi 4 juin
- **Préalables d'Albal-la-Romaine, « les oubliées »** par la B-Side Company, le samedi 6 juin
- **Fête des associations** le samedi 13 juin
- **Fête de l'école** le samedi 27 juin
- **Marché d'été de St Martin sur Lavezon** le jeudi 16 juillet
- **Fête des 30 ans du LAC** le 29 août
- **Méchoui de la pétanque** le samedi 1er août
- **Marché de Noël de St Martin sur Lavezon** le samedi 5 décembre

Pour assurer la réussite des animations du village, l'implication de bénévoles est indispensable pour la préparation et le rangement, l'installation des matériels, l'accueil des participants, la tenue de la buvette, etc. Toute aide est la bienvenue et sera appréciée.



Si vous souhaitez participer, faites-vous connaître à la mairie !

Actualités municipales

Boîte à livre

La boîte à livre a déménagé du parvis de la mairie à l'abri-bus du village.

Plus facile d'accès et bien abritée, vous trouverez des livres pour petits et grands et quelques revues. Le petit plus un banc pour feuilleter les livres sur place.



Alors n'hésitez pas, ouvrez les portes, prenez ce qu'il vous plait et profitez. Vous pouvez également déposer des livres que vous ne voulez plus.

Afin de faire vivre cette boîte à livres, des bénévoles trient les livres et destination Lirandco, librairie neuve et d'occasion au TEIL où ils auront encore une nouvelle vie.

Dépôt ponctuel de déchets verts

Pour la seconde année la période de dépôt des déchets verts a été prolongée : désormais il est possible de déposer les déchets verts de fin octobre à fin mars. Un volume important a été déposé cette année qui a été emporté par l'entreprise Coste de Saint Vincent de Barrés début Mai.

Nous vous donnons donc rendez-vous pour de nouveaux dépôts fin octobre 2026.



La parole aux associations

La Petite Boule Saint Martinoise

Pour démarrer l'année, en janvier avait lieu la galette des rois avec une trentaine de personnes pour la remise des cartes et des licences.

Début février nous avons rendez-vous au Marmitrol pour notre repas de début d'année et une quarantaine de convives.

Le mois de mars, période de compétition, deux équipes se qualifient pour le championnat d'Ardèche triplète.

Les premiers concours ont débuté avec une dizaine d'équipes pour nos deux premiers sociétaires suivis des habituels casse-croûte.

Les temps forts à venir sont dans le tableau ci-contre.



En ce début mai nous quitte brutalement notre ami Jacques Réchautier, une grosse pensée pour sa famille et ses amis. Il aura consacré près de 40 ans au service de la pétanque, devenu président de la petite boule St Martinoise en 1987, il a exercé cette fonction pendant 12

ans, depuis 1998, il a occupé divers postes au sein de notre bureau. Il a été récompensé des médailles de Bronze en

Activités 2026		
DIMANCHE 8 FÉVRIER	Repas au restaurant Marmitroll Meysse	12H00
SAMEDI 21 MARS	Concours sociétaire + Casse-croûte	14H00
SAMEDI 11 AVRIL	Concours sociétaire + Casse-croûte	14H00
SAMEDI 9 MAI	Mini Marathon 16 équipes invitation club extérieur	08H00
SAMEDI 30 MAI	Repas dans la salle Challenge St Martinois	19H00 14H00
LUNDI 13 JUILLET	Concours St Martinois + Grillades	18H00
SAMEDI 1 ^{ER} AOÛT	Méchoui - Inscription avant le 26 juillet	12H00
DIMANCHE 30 AOÛT	Réception journée de Championnat	08H00
SAMEDI 5 SEPTEMBRE.	Maître joueur + Moules Frites Inscription avant le 30 août	14H00 19H00
SAMEDI 24 OCTOBRE	Bombine Inscription avant le 18 octobre	19H00
SAMEDI 9 JANVIER 2027	Galette des rois	20H30

1998, d'argent en 2018 et d'or en 2024, de la fédération de pétanque, pour tant d'années passées au sein du bureau de notre club.

Son nom restera associé au Méchoui, la petite boule St Martinoise sera bien vide sans lui et il nous manquera.

Amitié Bouliste

La parole aux associations > SUITE

Ensemble et solidaire

Notre association compte 43 adhérents et notre assemblée générale a eu lieu le 16 janvier 2026.

Le 10 Mars 2026, nous avons eu le repas annuel préparé par le traiteur La Fourchette du Teil dans la salle communale où 31 personnes étaient présentes. A cette occasion une fleur a été offerte à chaque dame présente.

Le concours de belote a rassemblé 36 équipes et s'est déroulé le 29 Mars 2026 dans la bonne humeur.

Le 4 juin aura lieu la fameuse paëlla sur le terrain multiactivités. Voici une photo de celle de l'année dernière

■ Le dimanche 11 octobre 2026 aura lieu la belote d'automne.

■ Un Colis de Noël sera offert à chaque adhérent en décembre

Tous les 2^{ème} et les 4^{ème} vendredi du mois une rencontre récréative avec jeux de carte et de société est organisée de 14h à 18h, accompagnée d'un goûter dans la salle des associations.



Loisirs Animations Culture du Lavezon (L.A.C.)

Depuis le début de l'année 2026, l'association Loisirs Animation Culture LAC a proposé 4 événements à l'ensemble de la population.

La soirée jeu du vendredi 26 janvier a rencontré un très beau succès, environ 30 personnes se sont retrouvées autour d'une grande diversité de jeux de société dans une ambiance détendue et conviviale.

Le concert de Simon Widdowson samedi 28 février a été un temps fort, Simon nous a offert une prestation de qualité, très apprécié du public venu nombreux.

L'atelier vannerie du samedi 11 avril a intéressé 10 personnes curieuses de découvrir ce savoir-faire artisanal. Les participants ont pu réaliser un nichoir ou une mangeoire pour oiseaux dans une ambiance studieuse et enrichissante.

Samedi 14 mars l'après-midi jeux organisé avec l'APE a permis aux familles de partager un moment privilégié et intergénérationnel. Activités ludiques et goûter partagé ont contribué à la réussite de cet après-midi.



Nous vous attendons nombreux pour fêter les 30 ans de l'association LAC le samedi 29 août 2026

Association des parents d'élèves

L'après-midi cinéma proposée par l'APE à la fin des vacances de février avec la projection du dessin animé « M. Peabody et Sherman » a ravi petits et grands. Avec une après-midi jeux organisée avec le LAC, la distribution des crêpes à l'école pour le carnaval, la sortie famille fin mai au Swing Family Park, la préparation de la buvette/restauration pour les prélabales et la future fête de fin d'année de l'école, l'APE continue sur sa lancée pour animer cette fin d'année.



Communication

Depuis le début de ce mandat, vous recevez par mail la liste des délibérations votées par le conseil municipal ainsi que le PV approuvé correspondant.

La commune utilise plusieurs moyens de communication pour vous informer :

- La gazette (1 fois par an) et la mini gazette (2 à 3 fois par an)
- Mail
- Facebook
- Site internet de la commune
- Intramuros (application à télécharger sur téléphone portable)
- Les 2 panneaux d'affichage (mairie et abri bus à l'inférieur)

Vous trouverez également dans cette gazette un sondage permettant d'évaluer la communication de la mairie auprès des habitants. Nous vous remercions de prendre quelques instants pour remplir ce questionnaire.

Vous êtes nouveaux sur le village et vous souhaitez recevoir les informations de la mairie, vous pouvez communiquer votre adresse mail à la mairie en contactant la mairie à l'adresse mail que vous trouverez en dernière page de cette gazette. Ainsi vous ferez partie de la liste de diffusion de la commune.

Connaissez-vous le site internet de la commune ?

www.saintmartinsurlavezon.fr

La **page d'accueil** concerne l'actualité de la commune : événements sur la commune, ordre du jour des conseils municipaux.

Voici ce que vous trouverez en cliquant sur le Menu

Commune

- Présentation de la commune
- Conseil municipal
- Publication des conseils municipaux

Démarches

- Administratives
- Espace de services publics
- Urbanisme (PLU, cadastre et démarches d'urbanisme)
- Déclaration location d'hébergement

Services communaux

- Bibliothèques
- Groupe scolaire (école, garderie, menu cantine)
- Salle communale (location salle, tables, chaises)

Vie associative et économique

- Associations
- Commerces et artisans

Tourisme

- Hébergements touristiques
- Pays d'art et d'histoire
- Office du tourisme
- Randonnées (non renseigné pour l'instant)
- Histoire
- Galerie photos

Infos pratiques

- Mairie
- Numéros d'urgence
- Santé et social
- Eau
- Choisir Ardèche Rhône Coiron



Sudoku difficile adultes

			3		9			
	6		1		5		8	
		5		8		1		
7	3						1	4
		2		1		3		
5	8						2	7
		9		3		7		
	2		4		1		9	
			9		6			

Sudoku facile enfants

	1		2
4		3	
	3	2	
2			3



Informations utiles

Mairie:

59 place du Champ de Mars
07400 St-Martin-sur-Lavezon

Tél.: 04 75 52 98 48

Mail: mairie@saintmartinsurlavezon.fr

Site internet: www.saintmartinsurlavezon.fr

Facebook de la commune: www.facebook.com/lavezon07

Horaires d'ouverture du secrétariat au public:

lundi 13 h 30-16h

mardi 10h-12h

jeudi 10h-12h et 13 h 30-18h

Horaires d'ouverture des déchetteries

Déchetteries	Du 1er octobre au 31 Mai	Du 1er juin AU 30 septembre
« Le Verseau » CRUAS	Mardi au samedi 8h30 – 12h et 13h30 – 17h (Fermeture le lundi toute la journée et le jeudi matin)	Mardi au vendredi 7h – 14h (Fermeture de 12h15 à 12h35) Samedi 8h 30 – 12H et 13h – 16h30 (Fermeture le lundi toute la journée)
« Les Barrières » ALBA-LA-ROMAINE	Du lundi au vendredi 13h30 – 17h30 Samedi 8h30 -12h30	Du mardi au jeudi 8h – 12h Vendredi 8h -12h et 13h30 – 17h30 Samedi 8h30 – 12h30
LE TEIL	Du Lundi au Samedi 9h -12h et 14h – 18h	Du Lundi au vendredi (7h – 14h) (Fermeture de 12h 15 à 12h35) Samedi 9h -12h et 13h- 17h

Eau:

Urgence SYDEO : 04 75 63 81 29

Bibliothèque:

Horaires d'ouverture:

Mercredi 10h30-12h

Samedi 10h-12h

Le 1^{er} vendredi du mois

16h 15-17h 15

• Fermé pendant les vacances scolaires

État civil depuis mi-janvier 2026

Naissances

1 bébé est né dans notre commune depuis le 15 Janvier 2026. Bienvenue !

■ Chloé GUILLOT, le 18 janvier 2026

Mariages

2 mariages ont eu lieu cette année. Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur !

■ Mélanie BERARDIN et Julien COULET, le 9 Mai 2026

■ Fanny LAPIERRE et Ghassen MOUSAOU, le 23 Mai 2026

Décès

Avec beaucoup de tristesse nous avons appris les décès de :

■ Roger DEMAUVE, le 3 octobre 2025

■ Henri LAGRANGE, le 21 février 2026

■ Xavier BELIN, le 6 avril 2026

■ Jacques RECHAUTIER, le 3 Mai 2026

■ Jean Paul LABELLE, le 6 Mai 2026

Obstacles sur les routes départementales uniquement

Vous rencontrez un obstacle sur les routes départementales

- Pendant les jours et heures ouvrables contactez le service des routes : Tel 04.75.49.19.40

- En dehors des jours et heures ouvrables, contacter les pompiers au 18 ou la gendarmerie du TEIL : Tel 04.75.49.00.10